CQPI Conducteur-trice d’équipements industriels

Certificateurs
• Commission nationale paritaire de l’emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération
• Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC)

Date d'échéance de l'enregistrement
• 21/04/2023

Publics
• Salariés en contrat de professionnalisation
• Intérimaires
• Demandeurs d'emploi

Accès
• Après un parcours de formation continue
• En contrat de professionnalisation
• Par expérience

ACTIVITÉS VISÉES

Le/la conducteur/trice d’équipements industriels intervient sur des équipements ou installations, plus ou moins automatisés, de récupération, retraitement, recyclage, valorisation des déchets.

A partir des fiches de lancement ou ordres, il/elle est chargé(e) d’effectuer les opérations nécessaires à la préparation, l’approvisionnement, la mise en route, le suivi, l’arrêt des équipements ou installations, dans le respect des règles et procédures de qualité, de sécurité et d’hygiène.
Il/elle réalise les ajustements et les réglages (changements de lames ou de couteaux, filtres, tamis, cribles, ...), la supervision des paramètres de contrôle (sur écran le plus souvent.
Il/elle assure le suivi et la régulation de la production/du process.
Il/elle diagnostique les éventuels dysfonctionnements et effectue les actions de première maintenance, en lien avec le chef d’équipe et/ou le service maintenance et/ou le fournisseur.
Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connait les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais).

Il/elle réalise les activités suivantes :

•Préparation et approvisionnement et démarrage des installations et équipements de production.
•Conduite des installations et exploitation de la production.
•Réalisation des opérations de maintenance de 1er niveau et d’entretien des installations.
•Suivi de la production en cours et réalisée et des activités au poste de travail sur les installations et équipements conduits.

N° de fiche

RNCP28249

CCN1

3228 - Industries et commerces de la récupération

Nomenclature du niveau de qualification

Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé

Code(s) NSF

343u : Surveillance et exploitation d installations de traitement des eaux

Formacodes

31620 : Conduite installation industrielle

2021 © Observatoire Compétences Industries

COMPÉTENCES ATTESTÉES :

Le titulaire de la certification est capable de :

Le titulaire de la certification est capable de :

• Approvisionner et préparer les installations, machines et accessoires.
• Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites
• Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, du dossier machine et du manuel de poste.
• Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites.
• Conduire le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste.
• Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine.
• Entretenir et maintenir les systèmes et matériels conduits.
• Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité concerné est celui des industries et commerces de récupération.

Il comporte 12 filières : métaux, métaux non ferreux, plastiques, textiles, papiers-cartons, déconstruction automobile, verre, solvants, palettes et bois, plumes et duvets, déchets du BTP et déchets banals.

Les entreprises du recyclage se répartissent en 3 grandes activités :

1. La récupération des déchets triés (NAF 38.32Z), comprenant les matériaux métalliques, les matériaux non métalliques, les matières 1ères secondaires métalliques (métaux ferreux et non ferreux, cuivre, nickel,...) et les matières premières secondaires non métalliques (verre, papiers et cartons, plastique, textile,...). 76 % environ des entreprises de la Branche.
2. Le démantèlement d'épaves (NAF 38.31Z) de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques. 14% environ des entreprises de la Branche.
3. Le commerce de gros de déchets et débris (NAF46.77Z), y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés réutilisables, le reconditionnement, le stockage et la livraison, mais sans réelle

Code(s) ROME

K2304 - Revalorisation de produits industriels

État

Inactive

2021 © Observatoire Compétences Industries

transformation. 10% environ des entreprises de la Branche.

2021 © Observatoire Compétences Industries